

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 610

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 26

À l'alinéa 24, substituer au mot :

« cette »

les mots :

« la nouvelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction de l'alinéa 11 de l'article 28.